



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/38
16 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

PROPOSITIONS DE PROJET : RÉPUBLIQUE DU PÉROU

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) UNEP et le PNUD

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Pérou

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination du CFC	PNUD - PNUE

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)					ANNEE: 2007
CFC: 0	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2007			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC													0,
CTC													0,
Halons													0,
Bomure de méthyle													0,
TCA													0,

(IV) DONNEES DU PROJET			2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	43,4	43,4	0,	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	43,4	28,4	0,	
Coûts de projet (\$US)	PNUE	Coûts de projet	77.500,	77.500,		155.000,
		Coûts de soutien	10.075,	10.075,		20.150,
	PNUD	Coûts de projet	183.500,	183.500,		367.000,
		Coûts de soutien	13.762,	13.763,		27.525,
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet	261.000,			261.000,
		Coûts de soutien	23.837,			23.837,

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	En attente
---	-------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République du Pérou, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 55^e réunion, un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC. Le projet sera aussi mis en oeuvre avec l'assistance du PNUD. Le coût total du PGEF initialement présenté est de 565 000 \$ US (367 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 27 525 \$ US pour le PNUD et de 198 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 25 740 \$ US pour le PNUE). Le projet propose de réaliser l'élimination complète des CFC d'ici la fin de 2009. La consommation de base des CFC pour respecter les objectifs de conformité est de 289,5 tonnes PAO.

Données générales

2. En ce qui a trait à l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, le Comité exécutif a approuvé à sa 27^e réunion un montant 20 000 \$ US pour le PNUE pour la mise en oeuvre d'un système d'autorisation au pays, ainsi que l'élaboration d'un code de pratiques en réfrigération sous forme de plan de gestion des frigorigènes (PGF). En outre, à la 43^e réunion, un montant de 275 000 \$ US a été affecté à la République du Pérou par le truchement du PNUE et du PNUD pour la mise à jour du PGF et comprenait la mise en oeuvre de programmes de formation de techniciens en réfrigération à l'aide de la méthode de formation des formateurs, ainsi que l'élaboration d'un programme d'accréditation des techniciens en même temps que la formation. La mise à jour comprenait aussi, pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, un programme d'assistance technique qui favorisait la reconversion et fournissait des outils d'entretien de base aux ateliers. Cette mise à jour offrait aussi de l'aide au pays sous forme d'ateliers pour lutter contre le commerce illicite. Avant les deux volets du PGF, un projet autonome de récupération et de recyclage avait été mis en oeuvre par le PNUD et un montant de 342 695 \$ US avait été approuvé à cette fin à la 19^e réunion.

3. La mise en oeuvre du PGF et la mise à jour du PGF en République du Pérou a permis la formation et l'accréditation de 508 techniciens, la formation de 400 agents de douane, et l'achèvement d'un code de bonnes pratiques en réfrigération. Le programme de récupération et de recyclage antérieur avait identifié 42 bénéficiaires ayant reçu des équipements, mais il n'existe aucune information quant à la quantité de SAO récupérée.

Politiques et lois

4. Le décret suprême 033-2000 ITINCI est le fondement juridique de la gestion et de la surveillance des SAO au pays. Ce décret prévoit un système d'autorisation d'importation et d'exportation de SAO, établit les contingents annuels pour les importations, et interdit les équipements avec SAO ou les importations de substances pour certaines applications précises. Le pays a aussi un certain nombre de règlements mineurs sous forme de déclarations ministérielles à l'appui de ce décret général, notamment un règlement qui donne au Bureau national de l'ozone le mandat de superviser les engagements envers le Protocole de Montréal, tandis qu'un autre rend officiel le code des bonnes pratiques en réfrigération. Un autre règlement important porte sur le travail qui doit être fait auprès des douanes et comprend l'enregistrement des acheteurs et la présentation régulière de rapports sur les importations.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

5. La République du Pérou a déclaré une consommation de 87,2 tonnes PAO de CFC en 2006 dans le cadre de l'Article 7. Dans le récent rapport périodique de son programme de pays pour 2007, le pays a déclaré n'avoir importé aucune quantité de CFC. L'association de réfrigération en République du Pérou (« Association des techniciens en réfrigération, climatisation et équipement ») est un groupe organisé de techniciens tant officiels que non officiels du pays. Selon l'Association, il y a environ 5 000 techniciens au pays, dont la moitié n'ont reçu aucune formation officielle, et quelque 1 200 ateliers d'entretien.

6. En 2006, le prix d'un kilogramme de frigorigène était de 12,80 \$ US pour le R-12; de 3,90 \$ US pour le R-22; de 20,00 \$ US pour le R-502; de 18,90 \$US pour le R-404a; et de 13,00 \$ US pour le R-134a. La proposition indique que le prix élevé des CFC (il a doublé en 2006 comparativement au prix de 6,60 \$ US le kilogramme en 2005) témoignent de leur rareté grandissante sur le marché. Les prix des autres produits de remplacement sont encore très élevés, mais celui du HFC-134a a diminué de 5,00 \$ US par rapport à celui de l'année précédente.

Activités proposées dans le PGEF

7. Le projet de PGEF propose les activités suivantes :

- a) Assistance technique au secteur de la réfrigération pour la reconversion à des produits de remplacement;
- b) Programme incitatif pour la reconversion des villes à consommation élevée et établissement d'un centre de reconversion;
- c) Assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC;
- d) Proposition d'étude du remplacement des équipements avec CFC par d'autres offrant une meilleure efficacité énergétique; et
- e) Projet de surveillance et de présentation de rapports.

8. Le gouvernement de la République du Pérou prévoit terminer l'élimination des CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Un plan de travail détaillé a été présenté pour 2008 avec la proposition de PGEF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le gouvernement de la République du Pérou n'a pas encore déclaré les données visant l'Article 7 pour 2007. Toutefois, les données de son programme de pays indiquent que sa consommation de CFC a été nulle en 2007. En 2006, la République du Pérou a déclaré une consommation de 87,2 tonnes PAO de CFC. Sa consommation admissible pour 2007 en vertu du

Protocole de Montréal est de 43,5 tonnes PAO. Dans les explications fournies en ce qui a trait à la consommation de CFC en 2007, le PNUE a informé le Secrétariat que le pays n'avait pas importé de CFC pour cette année. Toutefois, de nouveaux permis et un contingent ont été émis pour 2008 et ils reflèteront sa consommation admissible pour l'année. La République du Pérou reconnaît aussi que, en raison de la taille de son secteur de l'entretien, il reste du travail à faire au pays afin de s'assurer que l'élimination des CFC en vertu du Protocole de Montréal est soutenue. Le pays justifie ainsi sa demande de financement pour le PGEF.

10. Le Secrétariat a discuté avec l'agence d'exécution des problèmes techniques en rapport avec le niveau de mise en oeuvre du PGF, en particulier de son lien avec des activités similaires proposées dans le PGEF, ainsi qu'avec certaines questions devant être clarifiées dans les éléments du PGEF proposé.

Niveau de financement et modalités de mise en oeuvre

11. Pendant l'examen du PGEF, le Secrétariat a pris note que :

- a) La plupart des CFC utilisés dans le secteur de la réfrigération au pays le sont dans le domaine de la réfrigération domestique, soit 37,4 pour cent de la quantité totale de CFC utilisée. Le secteur de la réfrigération commerciale est le second plus important utilisateur avec 28,7 pour cent, et le secteur de la réfrigération industrielle déclare une consommation d'environ 17,2 pour cent. Le secteur des climatiseurs d'automobile se classe, avec quelque 16 pour cent, au dernier rang en matière d'utilisation des CFC;
- b) On note aussi, dans le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale, une tendance à remplacer les équipements actuels avec CFC par d'autres qui pourraient utiliser du HCFC-22 et du HFC 134a, souvent dans le cadre d'une stratégie d'entreprise particulièrement chez les plus grandes entreprises;
- c) Il n'existe aucune donnée sur la quantité de SAO récupérée dans le cadre du programme de récupération et de recyclage mis en oeuvre avant le PGF, et le PNUE a indiqué que l'UNO cherche encore à obtenir ces données;
- d) La formation de techniciens ainsi que le programme d'accréditation des techniciens et la mise en oeuvre du code de bonnes pratiques dans le cadre du PGF a entraîné de meilleures pratiques d'entretien de la part de ceux qui avaient reçu une formation, mais, vu la taille du pays et le nombre de techniciens et d'ateliers, il faudra une formation supplémentaire pour assurer la durabilité du programme;
- e) Le pays a aussi établi un réseau d'instituts de formation dirigé par le Service national de formation en travail industriel (National Training Service in Industrial Work – SENATI) qui s'assure de l'institutionnalisation du programme de formation en réfrigération dans les programmes de formation professionnelle au Pérou;

- f) Le prix des CFC s'accroît ainsi que le prix des autres produits de remplacement. Par contre le prix du HCFC-22 et du HFC-134a a tendance à diminuer malgré le fait que ces derniers étaient plus chers que les CFC au cours des deux dernières années. Le prix du HFC-134a est maintenant comparable à celui du CFC-12;
- g) Le PGEF prévoit établir dans des grandes villes des centres de récupération et de recyclage liés à de grands ateliers qui seront dotés d'équipements. Ces centres recevront aussi des cours de formation; et
- h) Le PGEF mentionne aussi la demande du pays en vue de l'élaboration d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur avec les données requises. Toutefois, ces données ont été examinées dans l'amendement au programme de travail du PNUE et elles ont été retirées en raison du manque de données requises conformément à la décision 51/34. Elles pourraient être à nouveau présentées plus tard.

12. Le PNUE, à titre d'agence d'exécution, a donné des explications sur l'approche à adopter pour l'élément visant à fournir de l'assistance technique pour la reconversion du secteur de la réfrigération à des frigorigènes de remplacement. Il a expliqué que ce travail sera effectué par le truchement de l'association nationale de réfrigération et a fourni des informations sur les produits de remplacement ainsi qu'une liste des équipements qui seront fournis pour les activités de cet élément d'assistance technique.

13. Le Secrétariat a aussi demandé des explications sur un élément qui visait à entreprendre une étude et à procéder à un sondage sur les équipements de réfrigération avec CFC existants disponibles, afin d'élaborer une nouvelle approche pour les remplacer. Le Secrétariat est d'avis qu'une telle étude, qui devait comprendre des sondages sur les équipements de réfrigération existants, constituerait un double financement après les activités de préparation financées antérieurement pour le PGF et le PGEF. Le PNUE s'est dit d'accord avec les recommandations du Secrétariat et a par la suite retiré cet élément de la proposition.

14. Le Secrétariat a demandé des explications sur la consommation 2007 apparaissant dans le programme de pays de la République du Pérou. Il a souligné que la consommation nulle déclarée semblait ne pas concorder avec les données d'importation du pays en 2006. Au moment de rédiger le présent document, les discussions se poursuivaient.

RECOMMANDATION

15. À venir.
